



## CRITÈRES DE NOMINATION DES NAGEURS ET ENTRAINEURS

### Jeux de la FISU 2025 (Universiade d'été)

---

**Dates des Jeux de la FISU : 16-27 juillet 2025**

**Dates de la tournée :** 12 – 24 juillet 2025, à confirmer

**Dates de la compétition :** 17 – 23 juillet 2025, à confirmer

**Lieu:** Düsseldorf, Allemagne

**Taille de l'équipe :** Maximum de deux nageurs et deux nageuses par épreuve individuelle, et jusqu'à 4 nageurs et 4 nageuses de relais seulement.

**Notes concernant l'admissibilité :** Pour être admissibles, à l'exception des nageurs nommés pour les Jeux olympiques de Paris 2024, tous les nageurs doivent participer à l'évènement de nomination 1 et il est attendu qu'ils participent à l'évènement de nomination 2 afin d'être pris en considération pour l'équipe des Jeux de la FISU 2025.

Tous les nageurs nommés doivent participer aux Essais canadiens de natation, du 6 au 12 juin 2025, à Victoria (C.-B.), dans le but de vérifier leur aptitude compétitive.

Tous les nageurs qui sont nommés dans l'équipe olympique de Paris 2024, les temps officiels réalisés lors des Essais olympiques et paralympiques 2024, présentés par Bell et les Jeux olympiques de Paris 2024 seront pris en compte dans la priorité 1.

Tous les nageurs qui sont sélectionnés pour les championnats panpacifiques juniors de Canberra 2024, les temps officiels réalisés pendant les championnats seront pris en compte dans la priorité 1.

Tous les nageurs sélectionnés pour les équipes des Championnats du monde de World Aquatics 2025 ou des Championnats du monde juniors de World Aquatics 2025 deviendront non admissibles pour l'équipe des Jeux de la FISU de 2025 et verront leur nomination annulée. Une description détaillée des règles d'admissibilité et des formulaires de confirmation d'admissibilité sera publiée par U SPORTS sur le lien à insérer lorsqu'il sera disponible.

**Admissibilité selon l'âge :** être âgé de 18 ans ou plus et de 25 ans ou moins au 31 décembre de l'année de l'évènement ; pour 2025, les athlètes doivent être nés entre le 01/01/2000 et le 31/12/2007. (*Règlement général des championnats du monde universitaires de la FISU, mai 2023*)

**Chef d'équipe :** L'entraîneur national, programmation et développement des entraîneurs de Natation Canada sera nommé chef d'équipe.

**Entraîneur-chef :** L'entraîneur-chef sera nommé. La demande de nomination à titre d'entraîneur-chef sera acceptée par Natation Canada (voir l'annexe C) au plus tard le 15 décembre 2024.

**Entraîneurs d'équipe:** Natation Canada nommera et financera jusqu'à un (1) entraîneur d'équipe. Selon le nombre total de nageurs nommés, des entraîneurs d'équipe supplémentaires autofinancés peuvent être nommés.

**Évènement de nomination 1 :** Championnats canadiens de natation, 24-30 juillet 2024, Toronto, Ontario

**Note :** seuls les temps réalisés dans les Finales A sont pris en compte pour le classement, à l'exception des finales contre la montre.



**Évènement de nomination 2 :** Essais olympiques et paralympiques 2024, présentés par Bell

Note : Cet évènement de nomination est réservé aux nageurs nommés aux Jeux olympiques de Paris 2024.

**Évènement de nomination 3 :** Jeux olympiques de Paris 2024

**Évènement de nomination 4 :** Championnats panpacifiques juniors 2024, Canberra

**Évènement de nomination 5 :** Omnium canadien de natation 10-12 avril 2025, Edmonton, Alberta

**Frais de participation :** Les nageurs sont responsables de financer tous les coûts associés à la participation (Annexe A).

Natation Canada soutiendra et financera le personnel d'équipe suivant : *Chef d'équipe (1), gérant d'équipe (1), entraîneur-chef (1), entraîneur (1), personnel de l'ÉSI (jusqu'à deux personnes selon la taille de l'équipe). Le nombre de personnels sera déterminé par la taille de l'équipe.*

Si des entraîneurs supplémentaires sont nommés, ils seront responsables des frais liés à leur participation (annexe A).

*Note :*

*1. La nomination est soumise aux exigences de qualification définies par la Fédération Internationale du Sport Universitaire (FISU) et U SPORTS. Natation Canada soumettra toutes les nominations à U SPORTS et sera avisé en mai 2025 de l'acceptation des nominations.*

---

## **I. INTRODUCTION ET OBJECTIFS**

Le propos de ce document est d'établir les critères utilisés par Natation Canada pour nommer des nageurs à U SPORTS pour l'équipe des Jeux de la FISU 2025. De plus, ce document établit les critères pour identifier les entraîneurs admissibles à la nomination à l'équipe des Jeux de la FISU 2025.

Natation Canada appuie la possibilité pour les nageurs admissibles de représenter le Canada aux Jeux de la FISU 2025. L'objectif est d'identifier les nageurs admissibles qui ont le potentiel d'attendre des résultats de haute performance dans le cadre d'une compétition internationale. Cette expérience devrait leur permettre de progresser sur la voie de la haute performance internationale.

## **II. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX – Nageurs**

Seuls les nageurs identifiés par ces critères seront considérés pour la nomination. Les conditions suivantes doivent être respectées pour être admissibles à la nomination de l'équipe des Jeux de la FISU 2025 :

1. Un nageur doit être admissible à représenter le Canada conformément aux règles d'admissibilité établies par World Aquatics ([Partie 1 - 3.1.1](#)), Natation Canada ([Partie 1 - 5.1.1](#)), et les exigences de la FISU.
2. Le nageur doit être titulaire d'un passeport canadien en date du 8 février 2025, qui n'expire pas avant le 27 janvier 2026.
3. Être un étudiant inscrit à un programme d'études complet menant à un diplôme dans un établissement d'enseignement postsecondaire.
  - a. Le statut doit être autorisé par un document du registraire de l'institution.
  - b. Les établissements d'enseignement postsecondaire comprennent les collèges communautaires, les écoles professionnelles, les écoles techniques, les C.E.G.E.P. et les universités, au Canada ou à l'étranger.
  - c. ou être un ancien étudiant qui a obtenu un diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire en tant qu'étudiant en règle, au cours de l'année précédant l'évènement.

\*L'obtention du diplôme doit être autorisée par un document du registraire de l'institution.



4. Un nageur doit se déclarer disponible pour la nomination avant le 1er juillet 2024, en utilisant le formulaire au [lien](#) suivant. Tout nageur qui ne se déclare pas admissible avant cette date ne pourra pas être pris en considération pour la nomination dans cette équipe.
5. A l'issue des deux événements de nomination, les nageurs nominés devront participer à une réunion virtuelle de l'équipe des Jeux de la FISU.
6. Un nageur doit soumettre, avant le 16 mai 2025, soit un formulaire de recevabilité académique de la FISU dûment complété, soit une lettre d'acceptation pour septembre 2025 d'une université ou d'un institut similaire dont le statut est reconnu par l'autorité académique nationale compétente, soit un diplôme datant de 2024 d'une université ou d'un institut similaire dont le statut est reconnu par l'autorité académique nationale compétente.
7. Les nageurs nommés doivent signer l'Entente de l'athlète de Natation Canada au moment de la nomination et avant le 1er juin 2025. Lorsque le nageur est âgé de moins de 18 ans, le parent ou le tuteur du nageur devra cosigner la présente entente. Des copies de l'entente de l'athlète de Natation Canada sont disponibles sur demande à Natation Canada.
8. Tous les nageurs nommés doivent participer aux Essais canadiens de natation, du 6 au 12 juin 2025, à Victoria (C.-B.), dans le but de vérifier leur aptitude compétitive. La nomination peut être retirée si le nageur ne participe pas.
9. Seules les performances dans les épreuves olympiques, pour lesquelles les temps de qualification sont disponibles, sont admissibles à des fins de nomination. (annexe B)
10. La nomination dans une épreuve précise ne garantit pas la participation à cette épreuve. Le chef d'équipe de Natation Canada et l'entraîneur-chef de l'équipe nommée détermineront les inscriptions individuelles et la composition des équipes de relais. Tous les membres de l'équipe nommés sont admissibles aux relais.
11. Si la nomination est refusée ou n'est pas approuvée par U SPORTS, la performance nominée du nageur ne sera pas prise en compte dans le cadre de ces critères.

### **III. CRITÈRES DE NOMINATION – Nageurs**

#### **Priorité 1 – Nomination individuelle :**

À partir du classement combiné des résultats des événements de nomination 1, 2, 3 et 4, le nageur admissible le mieux classé, par épreuve, atteignant le standard de nomination pour les Jeux de la FISU 2025 (annexe B) sera nommé.

#### **Priorité 2 – Nomination individuelle :**

À partir du classement combiné des résultats de tous les événements de nomination, les nageurs les mieux classés, par épreuve, atteignant le standard de nomination pour les Jeux de la FISU 2025 (annexe B) seront nommés, jusqu'à un maximum de deux nageurs par épreuve, y compris les nageurs nommés dans le cadre de la priorité 1.

#### **Priorité 3 – Nomination de relais :**

Le comité de sélection de Natation Canada a la discrétion de nommer jusqu'à 4 nageurs et 4 nageuses de relais seulement pour améliorer les relais en se basant sur la recommandation du directeur de la haute performance.

### **IV. BRIS D'ÉGALITÉ – Nageurs**

1. En cas d'égalité dans le processus de nomination des nageurs sur la base des performances réalisées lors des événements de nomination, la deuxième nage la plus rapide des nageurs à égalité dans cette épreuve lors des événements de nomination sera utilisée pour départager les nageurs. Si l'égalité persiste, le comité de sélection de Natation Canada et le directeur de la haute performance de



Natation Canada auront alors l'entière discrétion de déterminer une méthode de bris d'égalité qu'ils appliqueront.

## **V. APTITUDE COMPÉTITIVE – Nageurs**

1. « L'aptitude compétitive » se définit comme la capacité du nageur à réussir une ou des performances égales ou supérieures lors de la compétition prévue par rapport à la performance ou aux performances que le nageur a réussie(s) en qualification.
2. Les nageurs qui ne demeurent pas aptes à la compétition à cause d'un manque de forme, d'une blessure ou d'une maladie pourraient être retirés de l'équipe. Les nageurs et leur entraîneur personnel doivent immédiatement rapporter par courriel une blessure, une maladie ou un changement dans l'entraînement qui peut affecter leur capacité de concourir à leur plus haut niveau à cette compétition au directeur de la haute performance de Natation Canada et à l'entraîneur national, programmation et développement des entraîneurs de Natation Canada.
3. La décision finale sur l'aptitude compétitive sera prise de concert par le directeur de la haute performance de Natation Canada et l'entraîneur national, programmation et développement des entraîneurs de Natation Canada une fois la nomination complétée. Ces deux personnes auront un pouvoir discrétionnaire absolu sur les facteurs qu'elles prendront en considération pour la décision finale.
4. Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie, le directeur de la haute performance de Natation Canada et l'entraîneur national, programmation et développement des entraîneurs de Natation Canada, prendront en considération les recommandations faites par le médecin de l'équipe nationale pour la décision finale.
5. Les nageurs blessés ou malades peuvent être soumis à un test de preuve de capacité qui sera déterminé par le directeur de la haute performance de Natation Canada et l'entraîneur national, programmation et développement des entraîneurs de Natation Canada, en consultation avec l'entraîneur personnel du nageur. Ce test consistera en une performance contrôlée telle qu'une compétition, un test ou essais de temps observé. Le nageur ne voyagera pas avec l'équipe tant que cette exigence ne sera pas satisfaite. S'il est déterminé que le nageur n'est pas prêt pour la compétition une fois sur place lors de l'évènement, on peut lui demander de rentrer chez lui immédiatement.

## **VI. RETRAIT D'UN NAGEUR DE L'ÉQUIPE**

1. Un nageur ne sera plus considéré pour la nomination à l'équipe canadienne des Jeux de la FISU 2025 si ce dernier est sélectionné pour l'équipe des Championnats du monde de World Aquatics ou pour l'équipe des Championnats du monde juniors de World Aquatics.
2. Natation Canada peut, en tout temps, disqualifier un nageur pour une nomination à l'équipe canadienne des Jeux de la FISU 2025 ou retirer un nageur après sa nomination en raison d'un comportement actuel ou passé du nageur qui est incompatible avec les règles et le code de conduite général de l'équipe de Natation Canada, ainsi qu'avec l'entente de l'athlète de Natation Canada. Une copie de ces documents est disponible sur demande.
3. Un nageur sera retiré de la prise en considération pour la nomination à l'équipe des Jeux de la FISU 2025 ou sera retiré après la nomination s'il enfreint la politique ou la procédure antidopage



décrite par Natation Canada, l'Agence mondiale antidopage (AMA) et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).

4. Toute décision concernant la renonciation ou le remboursement des frais de participation des nageurs sera prise à la seule discrétion du directeur général de Natation Canada.

## **VIII. INFORMATION GÉNÉRALE – Entraîneurs**

1. Pour être admissible à la nomination, un entraîneur doit :
  - a. Avoir été résident du Canada et dûment employé comme entraîneur de natation par une organisation affiliée de Natation Canada pendant 90 jours avant la première journée de la compétition de nomination *ou comme spécifié dans le formulaire de candidature de l'entraîneur-chef (annexe C)*.
  - b. Être un entraîneur dûment inscrit et un membre en règle de l'ACEN et de Natation Canada en date du 1er mars 2025.
  - c. Tous les entraîneurs représentant l'équipe canadienne aux Jeux de la FISU 2025 doivent avoir obtenu la certification de niveau 3 du PNCE ou l'équivalent dans le nouveau PNCE, c'est-à-dire au moins le statut Compétition – Développement du PNCE.
  - d. Si une vérification du casier judiciaire valide ou une vérification du secteur vulnérable valide n'est pas au dossier de Natation Canada, fournir une vérification accrue des renseignements de la police (VARP) valide conformément à la politique de dépistage du sport sécuritaire de Natation Canada en vigueur depuis septembre 2021, au moment de la nomination ;
  - e. avoir signé et remis le formulaire de consentement de sport sans abus, via la plate-forme en ligne, au moment de la nomination ;
  - f. avoir signé et remis le formulaire de divulgation de filtrage de Natation Canada, au moment de la nomination ;
  - g. avoir suivi toutes les formations obligatoires suivantes avant le 1er mars 2025 ;
    - Respect et sport pour les leaders d'activité ou formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE
    - Formation en ligne Sport pur : l'ABC du sport sain (version 2025), chaque année<sup>1</sup>
    - Cours en ligne Rôle du personnel de soutien de l'athlète (version 2025), chaque année<sup>2</sup>
    - Avoir signé le contrat du CCES pour reconnaître formellement qu'il est soumis aux règles antidopage du Programme canadien antidopage (PCA), version actuelle ;
  - h. s'être déclaré disponible à la nomination avant le 1er juillet 2024, en utilisant le formulaire qui se trouve au [lien](#) suivant. Tout entraîneur qui ne se déclare pas admissible et disponible à la nomination avant cette date limite ne pourra pas être pris en considération pour la nomination à cet événement ;
  - i. être titulaire d'un passeport en date du 31 mai 2025, qui peut être utilisé pour voyager en Allemagne et traiter les demandes de visa au Canada et qui n'expire pas avant le 27 janvier 2026
  - j. respecter l'accord du PCA et le code de l'AMA et n'avoir jamais commis d'infraction au PCA ou au code de l'AMA
  - k. s'engager à participer à une réunion virtuelle de l'équipe des Jeux de la FISU 2025 à la fin de l'Omnium canadien de natation 2025, après l'annonce de l'équipe nommée.
2. Tous les entraîneurs identifiés par les présents critères doivent devenir membres du service des entraîneurs professionnels de l'ACE au plus tard le 1er octobre 2025, soit comme entraîneur professionnel agréé ou entraîneur enregistré.

---

<sup>1</sup> Exigence annuelle - valable du 1er janvier au 31 décembre

<sup>2</sup> Exigence annuelle - valable du 1er janvier au 31 décembre



3. Tous les entraîneurs identifiés par ces critères doivent accepter et signer l'Entente du personnel de l'équipe de Natation Canada et l'Entente de l'équipe des Jeux de la FISU 2025. Si l'entraîneur manque à cette obligation, il sera considéré qu'il ou elle décline la sélection ou la nomination pour la sélection. L'Entente du personnel d'équipe sera remise à chaque entraîneur nommé au moment de sa nomination aux Jeux de la FISU 2025.

### **VIII. Nomination des entraîneurs**

1. Un entraîneur admissible peut poser sa candidature pour être nommé entraîneur-chef de l'équipe des Jeux de la FISU 2025. Les candidatures seront acceptées par le chef d'équipe (voir annexe C). Le panel des entrevues fera une recommandation au directeur de la haute performance. Le candidat retenu sera nommé entraîneur-chef à la discrétion entière du directeur de la haute performance de Natation Canada.
2. Le directeur de la haute performance de Natation Canada a l'autorité et la seule discrétion de nommer un entraîneur d'équipe supplémentaire financé par Natation Canada pour l'équipe des Jeux de la FISU 2025.
3. D'autres entraîneurs admissibles peuvent être nommés à la seule discrétion du directeur de la haute performance, en fonction de la taille de l'équipe.

### **X. CIRCONSTANCES IMPRÉVUES ET MODIFICATIONS**

#### **Circonstances imprévues**

1. Si le comité de sélection de Natation Canada détermine que des circonstances imprévues ou inhabituelles se sont produites au cours de l'application des présents critères, le comité de sélection aura le pouvoir discrétionnaire de trouver une solution à la situation comme il le juge bon en tenant compte des éléments et des circonstances qu'il juge pertinents.

#### **Modifications du présent document**

1. Natation Canada se réserve le droit de faire des amendements à ce document, qui à sa discrétion sont nécessaires. Aucun de ces changements ne sera fait après le début des événements de nomination à moins que les changements ne soient liés à la discrétion exercée par le comité de sélection de Natation Canada en vertu des clauses de « Circonstances imprévues » ci-dessus.
2. Natation Canada se réserve le droit de réviser et de modifier ces critères ou les décisions relatives au processus de sélection dans le cas de changements de règles ou de politiques de World Aquatics, ou de changements de qualification de la FISU/U Sport qui affectent les critères établis dans ce document.
3. Tout changement à ces critères sera communiqué directement à tous les nageurs et entraîneurs brevetés de Natation Canada, ainsi qu'aux nageurs et entraîneurs qui se sont déclarés admissibles à la nomination, et publié sur le site web de Natation Canada dans les plus brefs délais.

### **X. APPELS**



1. La « politique de discipline et de plaintes » de Natation Canada et la « politique d'appels » de Natation Canada régissent toutes les décisions prises par Natation Canada, incluant les points concernant la nomination. Pour obtenir un exemplaire de ces politiques, veuillez communiquer avec Natation Canada ou suivre le lien : <https://www.swimming.ca/fr/ressources/conseil-et-gouvernance/politiques-du-conseil-d-administration/>

*Les présents critères ont été dûment créés et approuvés par le comité de sélection de Natation Canada, lequel, par son mandat, a été délégué en bonne et due forme par le directeur général de Natation Canada pour effectuer cette tâche.*

**Contact :** Pour toute question ou clarification sur le contenu de ce document, veuillez contacter Martin Gingras, [mgingras@swimming.ca](mailto:mgingras@swimming.ca)

Les annexes A, B et C suivent

Annexe A :

Règles d'admissibilité de U SPORTS et informations : [LIEN](#)

Universiade d'été de la FISU 2025		
Frais	Détails	Estimation des coûts (CAD)
Vol	Vol retour de Düsseldorf, Allemagne ** assurance voyage/médicale incluse	1500 \$ – 1800 \$
Participation	Comprend l'hébergement, les repas, le transport terrestre, le soutien du personnel médical et de mission, le kit d'Équipe Canada, les frais d'inscription à la FISU, les opérations et l'administration, la logistique sur place et les activités de l'équipe.	2850 \$ (à confirmer)

\*Note : il s'agit d'une estimation des coûts



**ANNEXE B**

**NORMES DE NOMINATION DES JEUX DE LA FISU 2025**

<b>Femme</b>	<b>Épreuves individuelles :</b>	<b>Homme</b>
25.78	<b>50 libre</b>	22.88
55.55	<b>100 libre</b>	49.89
2:00.28	<b>200 libre</b>	1:49.36
4:12.60	<b>400 libre</b>	3:51.67
8:41.72	<b>800 libre</b>	7:58.60
16:36.86	<b>1500 libre</b>	15:15.13
1:01.46	<b>100 dos</b>	55.25
2:12.60	<b>200 dos</b>	1:59.43
1:08.84	<b>100 brasse</b>	1:01.70
2:28.36	<b>200 brasse</b>	2:13.93
59.61	<b>100 papillon</b>	53.07
2:10.83	<b>200 papillon</b>	1:58.78
2:14.87	<b>200 QNI</b>	2:01.78
4:45.04	<b>400 QNI</b>	4:21.95



## ANNEXE C

### Entraîneur-chef – Jeux de la FISU 2025 Processus de candidature

#### APERÇU

Natation Canada est à la recherche de candidatures pour le poste d'entraîneur-chef – Jeux de la FISU 2025. Les candidatures de tous les entraîneurs intéressés qui remplissent les conditions énumérées dans le présent document seront acceptées.

#### Détails

Lieu: Düsseldorf, Allemagne  
Dates des Jeux de la FISU : 16 - 27 juillet 2025  
Dates de la tournée: 12 - 24 juillet 2025 (à confirmer)  
Dates de la compétition : 17 – 23 juillet 2025 (à confirmer)

Il s'agit d'un rôle de bénévole pour lequel une indemnité journalière sera versée. Les employés de Natation Canada et les personnes sous contrat avec Natation Canada peuvent postuler à ce poste à titre bénévole.

Une expérience actuelle ou antérieure en tant qu'entraîneur dans un programme de natation affilié à U Sport sera considérée comme un atout.

#### RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

- Assister aux réunions virtuelles de l'équipe des Jeux de la FISU 2025 de Natation Canada (à confirmer) et y participer, selon les besoins.
- Participer au processus de planification avant les jeux, selon les besoins.
- Diriger et travailler en collaboration avec l'équipe d'entraîneurs des Jeux de la FISU 2025 nommée par Natation Canada.
- Travailler avec le chef d'équipe sur toutes les questions liées au coaching.
- L'entraîneur-chef entraîne aussi un groupe.
- Travailler en collaboration avec le chef d'équipe pour définir l'orientation générale de l'équipe.
- Effectuer toutes les sélections d'équipes de relais en consultation avec le chef d'équipe.
- Soutenir tous les protocoles et les attentes de l'équipe de Natation Canada

#### Exigences

- Tous les candidats doivent être en mesure de remplir les exigences suivantes dans les délais impartis :
- a. avoir résidé au Canada et avoir été dûment employé comme entraîneur de natation par un organisme affilié à Natation Canada pendant 90 jours avant le premier jour de l'évènement de nomination.
  - b. être un entraîneur pleinement enregistré et un membre en règle de l'ACEN et de Natation Canada en date du 1er mars 2025.
  - c. tous les entraîneurs représentant l'équipe canadienne aux Jeux de la FISU 2025 doivent avoir obtenu la certification de niveau 3 du PNCE ou l'équivalent dans le nouveau PNCE, c'est-à-dire au moins le statut Compétition – Développement du PNCE.
  - d. Si une vérification du casier judiciaire valide ou une vérification du secteur vulnérable valide n'est pas au dossier de Natation Canada, fournir une vérification accrue des renseignements de la



- police (VARP) valide conformément à la politique de dépistage du sport sécuritaire de Natation Canada en vigueur depuis septembre 2021, au moment de la nomination ;
- e. avoir signé et remis le formulaire de consentement de sport sans abus, via la plate-forme en ligne, au moment de la nomination ;
  - f. avoir signé et remis le formulaire de divulgation de filtrage de Natation Canada, au moment de la nomination ;
  - g. avoir terminé toutes les formations obligatoires suivantes avant le 1er mars 2025 ;
    - i. Respect et sport pour les leaders d'activité ou formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE
    - ii. Formation en ligne Sport pur : l'ABC du sport sain (version 2025), chaque année
    - iii. Cours en ligne Rôle du personnel de soutien de l'athlète (version 2025), chaque année
    - iv. Avoir signé le contrat du CCES pour reconnaître formellement qu'il est soumis aux règles antidopage du Programme canadien antidopage (PCA), version actuelle ;
  - h. S'être déclaré disponible pour la nomination avant le 1er juillet 2024, en utilisant le formulaire au lien suivant. Les entraîneurs qui ne se seront pas déclarés admissibles et disponibles dans les délais impartis ne pourront pas être nommés comme entraîneurs pour cet événement.
  - i. Être titulaire d'un passeport en date du 31 mai 2025, qui peut être utilisé pour voyager en Allemagne et traiter les demandes de visa au Canada et qui n'expire pas avant le 27 janvier 2026
  - j. Respecter l'accord du PCA et le code de l'AMA et n'avoir jamais commis d'infraction au PCA ou au code de l'AMA.
  - k. S'engager à participer à une réunion virtuelle de l'équipe des Jeux de la FISU 2025, à une date à déterminer.
  - l. Doit être un membre du département des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs au plus tard le 1er mars 2025, soit en tant qu'entraîneur professionnel agréé, soit en tant qu'entraîneur enregistré.
  - m. Doit accepter et signer l'Entente du personnel de l'équipe actuelle de Natation Canada et l'Entente de l'équipe des Jeux de la FISU 2025. Si l'entraîneur manque à cette obligation, il sera considéré qu'il ou elle décline la sélection ou la nomination pour la sélection. L'Entente du personnel d'équipe sera remise à chaque entraîneur nommé au moment de sa nomination aux Jeux de la FISU 2025.

## **PROCESSUS**

- Toutes les candidatures doivent inclure un CV ainsi qu'une présentation de 500 mots maximum décrivant les raisons pour lesquelles le candidat aimerait être l'entraîneur-chef des Jeux de la FISU 2025 et ce qui fait de lui un bon candidat pour ce poste.
- Les entrevues virtuelles auront lieu le 15 janvier 2025. En raison du nombre de candidats, il se peut que certains d'entre eux ne soient pas retenus pour une entrevue.
- L'annonce de l'entraîneur-chef sera faite avant la fin du mois de janvier 2025.
- Exigences à remplir après la nomination :
  - o La nomination de l'entraîneur-chef de l'équipe des Jeux de la FISU 2025 ne sera officiellement confirmée que lorsque toutes les exigences (A à M) de la section précédente auront été remplies.

## **Date limite de dépôt des candidatures**

- Les candidatures seront acceptées jusqu'au 15 décembre 2024.
- Les personnes intéressées doivent envoyer leur candidature à Martin Gingras (mgingras@swimming.ca).
- Indiquez « Entraîneur-chef - candidature pour les Jeux de la FISU 2025 » dans l'objet de votre courriel et dans votre lettre de présentation.